

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 31 mars 1906

No 33

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 513. — Les Quarante-Heures de la semaine, 513. — Condamnation de la loi sur la Séparation, 514. — Apostolat de la prière, 517. — Chronique diocésaine, 518. — Nouvelles de France, 519. — Les Œuvres des Sœurs de la Charité de Québec, 520. — La société Saint-Vincent de Paul à Québec, 521. — Bilan géographique de l'année 1905, 523. — Bibliographie, 526.

Calendrier

— o —

| | | |
|---------|----|---|
| 1 Dim. | *v | Dim. de la Passion. <i>Asperges</i> et <i>Introït</i> sans <i>Gloria Patri</i> . <i>Kyr.</i> du Carême. I Vêp. du suiv., mém. du dim. |
| 2 Lundi | b | S. François de Paule, confesseur. |
| 3 Mardi | †v | De la férie. |
| 4 Merc. | b | S. Isidore, évêque, confesseur et docteur. |
| 5 Jeudi | b | S. Vincent Ferrier, confesseur. |
| 6 Vend. | b | Notre-Dame de Pitié, <i>dbl. maj.</i> |
| 7 Samd. | †v | De la férie. |

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

1er avril, Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Québec.— 3, Couvent, Sainte-Famille, I. O. — 5, Couvent, Sainte-Marie (Beauce). — 7, Couvent, Saint-Sauveur de Québec.

Condammation de la loi sur la Séparation

ALLOCATION CONSISTORIALE DE S. S. PIE X

prononcée au Vatican le 21 février 1906.

— o —

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Ayant à remplir un acte très grave de Notre charge apostolique, Nous vous avons aujourd'hui convoqués.

Nombreuses sont les amertumes et les injustices infligées chaque jour, dans cette tempête désastreuse, à l'Eglise et à Nous, qui, malgré notre indignité, la gouvernons comme vicaire de Jésus-Christ. Mais Nous souvenant néanmoins de la patience de ce même Jésus-Christ et confiant dans ses promesses certaines, Nous Nous efforçons de supporter l'adversité avec mansuétude ; afin que, comme lui, Nous marchions dans l'espérance de la gloire des fils de Dieu.

Mais l'offense infligée naguère à l'Eglise et à Nous est si grave et si violente que Nous ne pouvons la passer sous silence, et, le voudrions-Nous, Nous ne pourrions la taire sans manquer à notre devoir.

Vous devinez, Vénérables Frères, que Nous voulons parler de cette loi absolument inique, ourdie pour la ruine du catholicisme, qui vient d'être promulguée en France en vue de la séparation de l'Etat d'avec l'Eglise.

Notre récente Encyclique adressée aux évêques, au clergé et au peuple français, a montré pleinement combien cette loi est odieuse et contraire aux droits de Dieu et de l'Eglise. Mais pour ne négliger en aucun point Notre charge apostolique, Nous Nous proposons de préciser et de confirmer solennellement, en votre présence auguste, ce que Nous avons dit.

En effet, pouvons-Nous ne pas réprouver cette loi, lorsque son titre même montre sa malice et la condamne ? Il s'agit, Vénérables Frères, de séparer violemment l'Etat de l'Eglise. Donc, telle qu'elle est, elle tend au mépris du Dieu éternel et Très-Haut, puisqu'elle affirme qu'aucun culte ne lui est dû par l'Etat. Or, Dieu n'est pas seulement le seigneur et le maître des hommes considérés individuellement, mais il l'est aussi des nations et des Etats ; il fait donc que ces nations et ceux

qui les gouvernent le reconnaissent, le respectent et le vénèrent publiquement.

Si l'oubli de ce devoir et ce divorce sont partout injurieux pour la majesté divine, ils sont en France une ingratitude plus grande et un malheur plus funeste.

Car si l'on considère en toute vérité l'ancienne gloire de la France, on reconnaîtra qu'elle lui vient, en majeure partie, et de beaucoup, de la religion et de l'union constante avec le Saint-Siège, qui en découlait. De plus, cette union de l'Eglise et de l'Etat était sanctionnée en France par un pacte solennel.

Or, ce qui ne se ferait pour aucun Etat, si petit qu'il fût, on l'a fait pour le Siège apostolique, dont l'autorité et l'importance sont si grandes dans le monde.

En effet, au mépris de tout devoir d'urbanité, contrairement au droit des gens et aux règles des Etats, ce pacte, si solennel et si légitime, a été déchiré sans aucune déclaration préalable de la volonté de le rompre, par le fait d'une des parties seulement, sans égard à la foi jurée.

Et maintenant, si nous examinons la teneur même de la loi, qui ne voit que le fait de sa proposition détruit la constitution même par laquelle Jésus-Christ a façonné l'Eglise qu'il a acquise par son sang ?

Ainsi, on n'y trouve aucune mention du Pontife romain ni des évêques. Au contraire, toute l'administration et toute la surveillance du culte public sont remises à des associations de citoyens auxquelles seules, dans tout le domaine religieux, la République reconnaît des droits civils. Et si quelque contestation s'élève entre elles, ce n'est pas par les évêques ni par Nous que le litige sera jugé et tranché, mais par le Conseil d'Etat.

Après l'adoption de cette loi, ce qu'il faut penser, Vénérables Frères, de la liberté de l'Eglise, Nous l'avons exposé plus amplement dans la Lettre Encyclique rappelée plus haut :

Mais ici Nous dirons en résumé que, d'un côté, les évêques ne peuvent plus régir le peuple chrétien dans la pleine souveraineté de leur charge, de l'autre, on enlève au peuple chrétien le droit très sacré de professer librement sa religion ; enfin, l'action de l'Eglise sur la société est affaiblie sur de nombreux points ou tout à fait entravée.

Or, cette violation des droits et cette diminution de liberté

s'aggravent encore de ce fait que l'Eglise, par le seul pouvoir de la loi, au mépris de la justice et nonobstant la foi des traités, est troublée dans la légitime possession de son patrimoine.

Quant à la République, elle se délie de toute obligation de subvenir aux dépenses annuelles de la religion, dépenses que, par une convention, elle avait prises à sa charge en compensation de la spoliation officielle.

Après vous avoir fait, en raison de l'importance du sujet, ces communications, Nous rappelant les devoirs de la charge apostolique par laquelle Nous sommes tenu de protéger et de défendre par tous les moyens les droits sacrés de l'Eglise, Nous prononçons solennellement en votre auguste assemblée Notre sentence sur cette loi.

En vertu de la suprême autorité dont Nous jouissons comme tenant la place du Christ sur la terre, Nous la condamnons et réprouvons comme injurieuse au Dieu très bon et très grand, contraire à la divine constitution de l'Eglise, favorisant le schisme, hostile à Notre autorité et à celle des pasteurs légitimes, spoliatrice des biens de l'Eglise, opposée au droit des gens, ennemie du Siège apostolique et de Nous-même, très funeste aux évêques, au clergé et aux catholiques de France ; Nous prononçons et Nous déclarons que cette loi n'aura jamais et en aucun cas aucune valeur contre les droits perpétuels de l'Eglise.

Et maintenant, Notre cœur se tourne vers la nation française ; avec elle, Nous sommes affligé ; avec elle, nous pleurons. Que personne ne pense que Notre amour pour elle s'est refroidi parce que Nous avons été si amèrement traité. Nous songeons avec douleur à ces Congrégations privées de leurs biens et de leur patrie. Nous voyons avec une paternelle inquiétude des multitudes d'adolescents réclamant une éducation chrétienne. Nous avons devant les yeux les évêques, Nos Frères, et les prêtres jetés au milieu des tribulations et exposés à des maux plus graves encore. Nous chérissons les fidèles opprimés sous cette loi ; Nous les embrassons d'un cœur paternel et plein d'amour.

L'audace et l'iniquité des méchants ne pourront jamais effacer les mérites acquis par la France, durant le cours des siècles, envers l'Eglise. Notre espoir est que ces mérites s'accroîtront

encore quand les temps seront redevenus paisibles. C'est pourquoi Nous exhortons Nos Fils chéris à ne pas se décourager ni se laisser abattre par les épreuves et les difficultés des temps. Qu'ils veillent, fermes dans la foi ; qu'ils agissent virilement, se rappelant la devise de leurs ancêtres : *Christus amat Francos*. Le Siège apostolique sera toujours près d'eux, ne laissant jamais la Fille aînée de l'Église réclamer inutilement les secours de sa sollicitude et de sa charité.

Apostolat de la Prière

Intention générale pour avril 1906 : *L'union des Églises chrétiennes*.

L'union des Églises chrétiennes est une des grandes nécessités de l'heure présente. Elle serait la réalisation du vœu suprême du Cœur de JÉSUS, laissant à ses disciples, avec le précepte de l'amour fraternel, le secours de sa prière au Père céleste pour qu'ils soient « consommés dans l'unité. » Mais, en même temps, elle serait pour l'avenir du christianisme dans le monde moderne la solution providentielle de difficultés en apparence insurmontables. Elle réunirait dans un indestructible faisceau, pour la lutte suprême contre l'athéisme, toutes les forces spirituelles des croyants si longtemps divisées par des guerres fratricides. Elle rendrait toute son efficacité à la prédication chrétienne dans les pays infidèles, aujourd'hui partout entravée par les rivalités confessionnelles. Elle serait, aux yeux des incroyants de bonne foi, la démonstration la plus saisissante de la vitalité inépuisable du christianisme. Bien des signes consolants annoncent que l'heure approche où cette grande question devra passer du domaine de la théorie à celui des réalisations pratiques. En Angleterre, en Orient, en Russie même, le nombre augmente, tous les jours, des âmes sincères qui appellent de leurs vœux le rétablissement de la grande unité chrétienne. Mais un événement si désirable est encore retardé par des difficultés immenses : il y a des inimitiés de races, des souvenirs sanglants, des malentendus séculaires, que la toute-puissance de Dieu peut seule écarter. Il faut un miracle, et la prière seule peut l'obtenir, unie à la pénitence pour les fautes passées.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que, par l'union des églises chrétiennes dans une même foi, s'accomplisse votre plus ardent désir.

Résolution apostolique : Montrer, par notre charité envers les chrétiens dissidents, que nous désirons sincèrement l'union de tous les croyants.

 Chronique diocésaine

— Dimanche dernier, le 25 mars, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a conféré les Ordres suivants, à la chapelle de l'Archevêché :

TONSURE : M. Arth. Laverdière, *du diocèse de Portland* ;

SOUS-DIACONAT : M. Pierre Chalifour, *du diocèse de Québec*, et M. Joseph Allion, *des Missionnaires du Sacré-Cœur*.

— Jeudi, le 22 mars courant, eut lieu chez les Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, à Saint-Damien, comté de Bellechasse, une cérémonie de profession et de prise, d'Habit :

Sœur Saint-Léonard de Port-Mauricie, née Léontine Chabot de Saint-Lazare, comté de Bellechasse ; Sœur Sainte-Emilie, née Marie-Anne Trahan, aussi de Saint-Lazare ; Sœur Sainte-Félicité, née M.-Eugénie-Thadéa Deschênes, de Saint-Philippe de Néri, ont émis les premiers vœux annuels.

Huit postulantes ont pris le saint Habit :

Mlles Anna Gagné, du Sacré-Cœur de Jésus, comté de Beauce, en religion Sœur Saint-Amable ; Emma Labonté, de Saint-Lazare, comté de Bellechasse, en religion Sœur Sainte-Berthe ; Anna Boilard, de Saint-Malachie, comté de Dorchester, en religion Sœur Sainte-Eustelle ; M.-Léa Gilbert, de Saint-Georges, comté de Beauce, en religion Sœur Saint-Georges ; Régina Drolet, de Saint-Augustin de Portneuf, en religion Sœur Saint-Alexandre ; Amana Boutin, de Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, en religion Sœur Sainte-Hénédine ;

Marie Bernier, de Honfleur (Bellechasse), en religion Sœur Saint-Théodore ; Céline Lapointe, de Sainte-Julie de Mégantic, en religion Sœur Sainte-Arsène.

M. l'abbé J.-O. Brousseau, fondateur de cette Congrégation présida la cérémonie, et M. l'abbé Edmond Levêque, directeur des Frères N.-D. des Champs, fit le sermon de circonstance.

— Dimanche dernier, la célébration du 25^e anniversaire de la fondation de la *Société bienveillante*, à Saint-Roch de Québec, et l'inauguration de la *Garde Salaberry*, à Beauport, ont donné lieu à de très belles fêtes, dont les journaux quotidiens ont publié d'intéressants comptes rendus.

— Les Conférences du carême, prêchées cette année, à la Basilique, par M. l'abbé S.-A. Lortie, du Séminaire, sont très remarquées.

— Dans toutes les paroisses de la ville, les retraites se succèdent, données à leur tour aux différents groupes de la population. Ce renouvellement spirituel produira certainement les meilleurs fruits.

Nouvelles de France

Parmi les choses inouïes qui se passent journallement en France, il faut signaler la citation en justice du R. P. Janvier, prédicateur des Conférences du carême à Notre-Dame de Paris. Le P. Janvier est accusé d'avoir contrevenu, par un passage de son premier sermon, à certain article de la loi de la Séparation !!

Le retard du gouvernement à promulguer le règlement d'administration qui doit expliquer la loi de Séparation, à fait remettre jusqu'après Pâques, sinon jusqu'après les élections du mois de mai, la réunion plénière des évêques de France, qui devait d'abord se tenir le 13 mars. Il est donc probable que la première appréciation du nouveau régime sera donnée par les électeurs eux-mêmes, au moment où ils déposeront leur bulletin de vote.

Dans nos pays strictement constitutionnels, un gouvernement qui serait culbuté aux élections, ce serait celui qui aurait mis ou laissé la nation dans un gâchis comme celui qui sévit actuellement en France.

Les Œuvres des Sœurs de la Charité de Québec

— o —

Depuis plus d'un demi-siècle, les Sœurs de la Charité de Québec, multiplient les œuvres de bienfaisance. On les a vues fonder des orphelinats, un hospice pour les vieilles, ouvrir des salles d'Asile, distribuer gratuitement aux nécessiteux du pain et des aliments de toutes sortes, rechercher par toutes les industries du zèle les pauvres honteux et les secourir discrètement. Récemment enfin, elles offraient aux vieillards pauvres de la ville un hospice où ils retrouvent un logis convenable, des cœurs amis, un peu des joies d'autrefois.

Ces œuvres accomplies au sein de notre population ne pouvaient rester ignorées. La reconnaissance publique a surtout éclaté à l'occasion des Noces d'Or de l'établissement des bonnes Sœurs en cette ville. Pareille manifestation s'est produite à l'époque du cinquantenaire de profession religieuse de la Révérende Mère Marie de la Nativité, l'Ange de la Charité, toujours au service des pauvres de Québec.

Le public ignore peut être deux autres œuvres plus secrètes, mais non moins agréables au bon Dieu, que les premières et accomplies par la même Communauté. Celles-là honorent et consolent davantage le Cœur Eucharistique de Jésus, le divin Epoux des vierges. J'ai nommé *l'œuvre des premiers communians* et *l'œuvre des Séminaristes pauvres*.

Notre-Seigneur, qui a aimé, caressé, béni les petits enfants de la Judée pendant sa vie mortelle, disait ces belles paroles : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Dans l'Évangile, c'est aux enfants de toutes les nations et de tous les temps qu'il les adresse. C'est dans une première communion surtout qu'il les presse sur son cœur et les embrasse tendrement. Il faut, pour cette rencontre solennelle, préparer l'enfant. Aux pasteurs des paroisses d'instruire et de purifier l'âme. Mais qui donc fournira au petit garçon, à la petite fille du pauvre, le vêtement convenable, tout neuf, tout blanc, symbole de l'innocence des nouveaux convives de la table sainte ? L'Œuvre des premiers communians, dirigée par la Révérende Mère de la Nativité, y pourvoit chaque année. Aux hymnes d'action de grâces à Jésus, l'enfant pauvre, son petit frère, mêlera une prière de bénédiction pour les Sœurs de la Charité.

Il y a des pauvres encore plus chers au Cœur de Notre-Seigneur. Ce sont ceux qu'il a marqués du sceau des élus au sacerdoce. Après le caractère sacerdotal qui en est l'achèvement, le perfectionnement, je ne sais rien de plus beau dans l'âme que cette marque des appelés au sacrement de l'ordre. Prendre part au développement des vocations sacerdotales, fournir aux enfants chez qui l'on découvre des signes sérieux de vocation les moyens de s'instruire, les nourrir, les loger, les vêtir, leur continuer cette protection au Grand Séminaire, tant que durent les études théologiques : voilà une œuvre belle entre toutes.

C'est l'œuvre de choix des Révérendes Sœurs de la Charité. C'est ainsi, que depuis 1874, les Sœurs de la Charité ont fourni le vêtement à 18 séminaristes devenus prêtres et à plusieurs écoliers. Cette année-ci, elles procurent les mêmes secours à 12 séminaristes et à 20 élèves du Petit Séminaire.

X.

La Société Saint-Vincent de Paul à Québec

Nous avons déjà dit quelques mots de l'assemblée générale des membres de la Société Saint-Vincent de Paul, qui eut lieu le 4 mars au Patronage.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des statistiques que M. C.-J. Magnan, président général, présenta aux membres de la Société, au cours de cette assemblée.

Au cours de l'année 1905, les 26 conférences canadiennes-françaises de Québec ont visité 463 familles comprenant 1884 personnes. Les 26 conférences ci-haut désignées sont composées de plus d'un millier de membres se recrutant dans toutes les classes de la société, depuis le plus humble journalier jusqu'aux juges de la Cour supérieure. Recettes totales, \$8500 (pour la caisse des familles seulement). Dépenses, \$8000.

En outre de la visite des pauvres à domicile, la Société Saint-Vincent de Paul de Québec vient en aide à plusieurs œuvres, telle que le Patronage, où, grâce au dévouement des Frères de Saint-Vincent de Paul, 350 enfants pauvres reçoivent gratuitement l'instruction et l'éducation ; près de la moitié de ces

enfants sont habillés par le Patronage et y reçoivent le diner. Sous ce même toit du Patronage, se développe la belle œuvre de la Maison de Famille : 60 orphelins y reçoivent une hospitalité vraiment familiale durant le temps de leur apprentissage (3 à 5 ans). De plus, la Société de Saint-Vincent de Paul, il y aura deux ans en mai prochain, fonde l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit, que dirigent avec un tact et une charité admirables les Frères de Saint-Vincent de Paul. Depuis sa fondation, le Refuge de nuit a hospitalisé 1130 malheureux, dont une partie ont reçu des habits et quelques repas, sans compter le bienfait de bonnes douches. Au point de vue de l'hygiène, les précautions sont prises : chaque semaine, la literie est désinfectée dans une buanderie de la ville. 10 lits sont installés dans le dortoir du refuge. Cette œuvre, indispensable dans une grande ville, ne reçoit pas un sou de l'Administration municipale. Au point de vue spirituel, l'Œuvre du refuge produit d'excellents résultats, en réapprenant à plusieurs le chemin de la messe et de la prière.

Enfin, une autre œuvre importante, c'est celle des Sourds-Muets. Un Comité se dévoue spécialement à cette œuvre depuis une douzaine d'années. L'année dernière, grâce à ce Comité, 36 sourds et muets (17 garçons et 19 filles) ont été placés dans des établissements spéciaux à Montréal, établissements dirigés par des Frères pour les garçons et des religieuses pour les filles. Les recettes de cette œuvre se sont élevées à \$1890.

En 1905, les Recettes de la Société Saint-Vincent de Paul dans le monde entier se sont élevées à \$2,250,000. Dans ce total le Canada figure pour \$125,000, et Québec seul, toutes ses œuvres comprises, \$25,000.

Durant l'année 1905, seize membres de la Société sont allés recevoir leur récompense au ciel.

Au cours de son allocution si intéressante, M. Magnan rappela le souvenir d'autres disparus, dont la Société gardera un long souvenir : le R. P. Lasfargues, premier supérieur du Patronage ; M. R. Bellemare, président du Conseil particulier de Montréal ; et M. le chanoine Trépanier, l'apôtre des sourds-muets et collaborateur si dévoué de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Bilan géographique de l'année 1905*(Suite.)*

— o —

SUISSE. — On vient tout bonnement de découvrir que l'altitude des montagnes — légitime orgueil de la Suisse — a diminué !

Au milieu du lac de Genève se trouve un rocher connu sous le nom de « Pierre à Niton ». En 1820, après avoir effectué des mesures précises, on apposa sur ce rocher une plaque indiquant son altitude exacte au-dessus du niveau de la mer, soit 376^m, 86. C'est sur ce point de repère que toutes les altitudes des montagnes de la Suisse ont été calculées depuis lors.

Or, à la suite d'une revision opérée par les soins du service topographique fédéral, les ingénieurs se sont aperçus que la hauteur au-dessus du niveau de la mer du fameux rocher avait été mal calculée. L'erreur était de 3^m,26. Une note officielle en a aussitôt avisé les autorités helvétiques pour que les rectifications utiles soient faites sans retard sur toutes les cartes du cadastre. En résumé, les sommets alpins ne s'en trouveront guère amoindris.

Le *col du Simplon* est déciélément percé et il l'est à un niveau plus bas que ses voisins. Il servira surtout pour la voie ferrée de Londres à Brindisi par Paris, lorsque l'on aura terminé les lignes projetées à travers le Jura. Ce sera une concurrence sérieuse pour les lignes belges et allemandes, car le grand objectif est toujours la voie la plus directe à offrir à la malle des Indes, qui cesserait de passer par le Saint-Gothard.

ALLEMAGNE. — La Prusse vient de perdre l'un de ses plus illustres industriels, Frédéric Krupp, d'Essen, qui, parti des rangs les plus humbles de la société, sut créer une série d'usines à fer les plus considérables du continent. Le chiffre total de son personnel ouvrier et administratif est de 43 000, dont 25 000 à Essen. On évalue son revenu à 20 millions de francs. Frédéric Krupp était membre de la Chambre des seigneurs et du Conseil d'Etat, mais il ne chercha point à jouer un rôle dans la politique.

Décidément, 1905 apporte à l'empire allemand 60 500 000 habitants bien comptés. Dans quelque temps, si la progression

continue, c'est un million d'habitants qu'il faudra lui ajouter chaque année. Avant vingt-cinq ans, il atteindra 80 millions.

AUTRICHE-HONGRIE. — Cet empire-royaume, agglomération de tant de nationalités différentes par la langue, la religion et les mœurs, ne pouvait pas échapper à la poussée révolutionnaire qui se manifeste en Russie.

Les Hongrois voudraient former un royaume de Saint-Etienne distinct, qui compterait 20 millions d'habitants sur une superficie territoriale de 324 000 kilomètres carrés avec la Transylvanie, la Croatie, la Slavonie. Sur ce nombre d'habitants la moitié à peine, soit 8 millions, sont Hongrois ou *Magyars* ; il est vrai que ce sont les plus actifs, les plus remuants ; les autres sont des Slaves ou des Latins.

Naguère encore les actes officiels se rédigeaient en latin, comme au moyen âge, à cause même de la diversité des idiomes ; mais les Magyars ont voulu y substituer leur langue, fort peu comprise des autres peuples. De plus, à la Chambre, ils ont presque tous les députés de leur choix, parce que pour être élu il faut savoir lire et écrire le hongrois, ce qui est une impossibilité pour bien des candidats.

Si la scission hongroise s'opérait, que deviendrait alors le reste de l'empire, partagé entre 14 millions d'*Allemands*, en Autriche propre, et 12 millions de Tchèques ou Bohêmes, de Galiciens, de Croates, de Dalmates, très séparés par leurs tendances et leurs intérêts ?

ESPAGNE. — Le jeune roi Alphonse XIII a l'humeur voyageuse. On l'a vu dans toutes les grandes capitales, à Lisbonne, à Paris, où une bombe ne lui a pas fait peur ; à Londres, à Berlin, à Vienne, etc. Il en a profité pour se choisir une reine, laquelle serait une princesse anglo-allemande de Battenberg.

Une éclipse de soleil a réuni à Burgos les sommités astronomiques de l'Europe,

ITALIE. — De violents *tremblements de terre*, qui ont coïncidé avec des éruptions du Stromboli, ont désolé les Calabres. On compte des milliers de victimes.

Le Vésuve lui-même s'est rallumé d'une belle colère : son sommet s'est élevé de 50 mètres ; il s'y est ouvert un nouveau cratère qui s'élargit sans cesse et dont les laves ont rempli l'« Atrio del Cavallo », si connu des ascensionnistes cavaliers.

BALKANIE. — Cet étrange pays a toujours quelque chose à son actif. — La question de Macédoine, assoupie grâce à l'intervention européenne, s'est réveillée parce que le sultan refusait d'accepter le contrôle des puissances sur la gestion financière. Sûr, dit-on, de l'appui moral de l'Allemagne, qui joue faux jeu en cette matière, il a résisté au point que les autres puissances ont envoyé chacune un vaisseau de guerre : cette flotte combinée s'est emparée successivement des îles Mytilène, Thasos et Lesbos, dont elle a pris en main les douanes, qui sont le côté sensible pour un gouvernement obéré. Enfin, le moyen a produit son résultat : le sultan a accepté le contrôle en question.

C'est bien de ce côté. Mais la rivalité des races subsiste, et elle subsisterait même plus forte encore peut-être si les Turcs n'étaient plus là pour maintenir l'équilibre. Car il faut bien savoir que ce n'est pas une simple juxtaposition de Bulgares, de Grecs, d'Albanais, de Roumains, de Slaves, sur des territoires distincts, où la politique pourrait les confiner et les séparer. C'est une interposition de races de toute langue, de toute religion, chrétienne ou musulmane, qui se retrouvent mélangées jusque dans les moindres villages, un écheveau de fils entrecroisés qu'il serait impossible de démêler. De là le peu d'espoir d'arriver à une pacification sérieuse.

En **ROUMANIE**, le roi Charles Ier, n'ayant pas d'enfants, a fait accepter comme héritier son neveu, le prince Ferdinand de Hohenzollern.

En **SERBIE**, le roi Pierre Ier a profité des fêtes de la majorité de son fils pour opérer un rapprochement avec les cours étrangères, jadis offusquées par son... avènement, en 1903.

Au **MONTÉNÉGR**O, il y a eu quelque velléité de constituer la principauté en royaume, grâce au mariage du prince royal d'Italie avec une princesse de Monténégro. Une fois de plus on aurait tort de dire que « les rois s'en vont ». Il y en a aujourd'hui une demi-douzaine de plus qu'en 1830 : en Belgique, en Grèce, en Roumanie, en Serbie, en Norvège, sans compter les « rois » des trusts américains.

En **GRÈCE**, de nouvelles tentatives ont eu lieu pour obtenir l'annexion de la Crète.

En attendant, de magnifiques trouvailles archéologiques se

font un peu partout, notamment celles dites du *palais de Minos*, qui dépassent en somptuosité et en curiosité tout ce qu'on pourrait imaginer.

DANEMARK. — Le vieux roi Christian IX, qui règne depuis quarante-trois ans, compte dans sa famille cinq têtes couronnées : deux filles, l'une, la tsarine, mère de Nicolas II ; l'autre actuellement reine d'Angleterre ; son second fils, le roi Georges Ier de Grèce ; son aîné, qui lui succédera sur le trône de Danemark ; enfin son petit-fils Charles, récemment devenu le roi Haakon VII de Norvège.

En Danemark comme en Norvège, le catholicisme jouit de la liberté la plus grande, et les missionnaires aussi bien que les Sœurs hospitalières venues de France exercent avec fruit leur apostolat, secondé par les sympathies générales.

L'ISLANDE, jusqu'ici dépendance administrative du Danemark, prend place parmi les nations autonomes et parlementaires. En effet, la royauté a consenti à étendre considérablement le self-government de l'Islande : l'île gère maintenant librement ses intérêts ; la suprématie du Danemark ne se manifeste plus que par la présence à Reykiawik d'un ministre danois qui a rang de vice-roi.

L'île d'Islande, dont la superficie est de 104 000 kilomètres carrés, ne compte cependant que 70 000 habitants, d'origine scandinave.

(A suivre.)

FR. ALEXIS-M. G.

L'Alcoolisme

En 1878, le juge Fitzgerald, de la cour d'Assise de Dublin, dit : « Le crime criant et habituel de l'intempérance conduit à tous les autres crimes ; on peut dire avec raison qu'il est la cause des dix-neuf vingtièmes des crimes du pays. »

Bibliographie

— LE PROBLÈME DE L'HEURE PRÉSENTE, *antagonisme de deux civilisations*, par Henri Delassus, docteur en théologie, directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai.

(Nouvelle édition, corrigée et complétée. Deux volumes in-8° de VII-676 & 712 pages. Prix : 12 frs. Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et C^{ie}. — Bruxelles, Belgique.)

PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION. — La rapidité avec laquelle s'est écoulée la première édition d'un ouvrage dont la gravité des questions qui y sont traitées, en deux forts volumes, semblait devoir éloigner le public ; les éloges qui en ont été faits par des personnes appartenant à tous les rangs du monde intellectuel et social, comme aussi par les revues et les journaux les mieux écoutés du public attaché aux traditions religieuses et nationales, ont porté l'auteur à fortifier ses thèses, à en combler les lacunes, à en corriger les défauts.

Voici en quelques mots ce qui différencie la seconde édition de la première, outre les additions et les corrections de détail.

L'étude de l'action maçonnique a été prise de plus haut. Nous étions parti des documents livrés par Grégoire XVI à M. Créteineau-Joly sur la Haute-Vente.

Mais, antérieurement au XIXe siècle, la cour de Bavière saisit des documents d'égale importance sur l'Illuminisme. Ils servent à donner à notre étude plus d'ampleur et de certitude.

On verra l'accord qui existe entre les doctrines et les procédés de ces deux sociétés ultra-secrètes ; et, reportant le regard sur ce que nous voyons s'accomplir de nos jours, on acquerra cette conviction que les douloureux événements auxquels nous assistons, au point de vue social comme au point de vue religieux, sont voulus, préparés et menés, depuis bientôt deux siècles, à la fin que nous commençons à entrevoir.

Cette fin, c'est le Temple, construction politique, humanitaire et satanique, qui, dans la pensée des chefs suprêmes de toutes les sociétés secrètes, doit abriter l'humanité entière.

L'appendice du premier volume contient beaucoup de nouveaux documents, particulièrement ceux sur la secte des Illuminés, sur la Révolution et sur les Juifs.

Au second volume, la question de la Révolution a été traitée plus amplement ; nos motifs d'espérer ont été appuyés de nouveaux arguments, sans que cependant nos motifs de crainte aient été dissimulés. Les conditions d'une Rénovation ont été plus profondément scrutées, aussi bien dans les causes qui l'ont empêchée jusqu'ici, que dans les moyens à prendre pour l'obtenir après la crise infiniment redoutable que nous allons traverser.

Les tables : table des personnes et table des ouvrages cités

dans ce livre, table des matières et table des chapitres, ont été développées et établies avec plus de soin.

Puisse LE PROBLÈME DE L'HEURE PRÉSENTE, dans la condition nouvelle où il paraît, mieux justifier le jugement qu'en ont porté avec beaucoup d'autres :

Mgr H. Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Cambrai : « C'est un ouvrage savant, documenté, considérable, qui doit être sérieusement étudié et médité par tous les hommes sérieux qui se préoccupent du triste état de notre société, qui en recherchent les causes et les remèdes. »

Son Em. le cardinal Gennari : « La lecture attentive d'un tel ouvrage ne peut que produire des fruits abondants ; il montre, avec science et profondeur de vues, la cause des révolutions modernes et il en indique les remèdes avec sagesse. »

Mgr de Cabrières : « Vous avez, Monseigneur, indiqué d'une main ferme les données véritables du problème social, si douloureux pour nous. Vous en avez exposé les origines, signalé la portée, constaté les conséquences ; et vous avez aussi montré courageusement quelle en devait être la solution si nous ne voulons pas être les témoins de la ruine irrémédiable de notre pays. »

M. de Marcère, ancien ministre : « Ce qui fait de ce livre un ouvrage de premier ordre et précieux pour le temps présent, c'est qu'il résume toute la science historique et sociale des temps modernes, en l'éclairant d'une vive et surabondante lumière. »

M. Jeanniard du Dot : « Ce livre est destiné à maintenir dans la Foi tous les bien pensants qui le liront ; et, ce qui est beaucoup plus fort, à convertir une partie des libéraux qui auront le courage de l'ouvrir. » (1)

ETUDE DES LANGUES ÉTRANGÈRES.—Toute personne désireuse de se procurer les meilleures MÉTHODES pour l'étude *sans maître* des langues étrangères (l'Anglais, l'Allemand, l'Italien, l'Espagnol, le Russe, le Portugais) n'a qu'à me faire connaître son adresse, et je lui enverrai une circulaire imprimée comprenant tous les renseignements. Ecrivez à PHILIPPE MASSON, 235, rue Prince-Edouard, Québec.

(1) Les personnes qui désireraient connaître plus amplement les jugements portés sur LE PROBLÈME DE L'HEURE PRÉSENTE, peuvent demander à l'éditeur la brochure où ils ont été réunis pour la plupart. Elle leur sera envoyée gratuitement.